Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 038-200030658-20231211-2023_202-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/202

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 5 décembre 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.
Votants : 39 Pour : 39

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DU « TERRITOIRE EDUCATIF RURAL DU TRIEVES »

Le Directeur Académique M Gros et son adjoint étaient le 20 novembre au siège de la CCT. L'assistance comprenait de nombreux maires et toutes les écoles publiques étaient représentées. Ils ont exposé les contours d'un dispositif appelé Territoires Educatifs Ruraux qui vise à être plus ambitieux pour les enfants du territoire. Recherchant un dialogue plus fluide avec l'Education Nationale et entre tous les acteurs de l'enfance et la jeunesse, ce « TER » amènerait aussi des financements sur trois ans pour des projets touchant toutes les écoles.

La convention proposée fixera les orientations stratégiques et le plan d'action du territoire éducatif rural « Trièves » ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation. Celle-ci est établie pour une durée de 3 ans et pourra être reconduite par avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'entrée du Trièves dans le dispositif Territoires Educatifs Ruraux,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion à ce dispositif et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/12/23 *et de sa publication le* 22/12/23